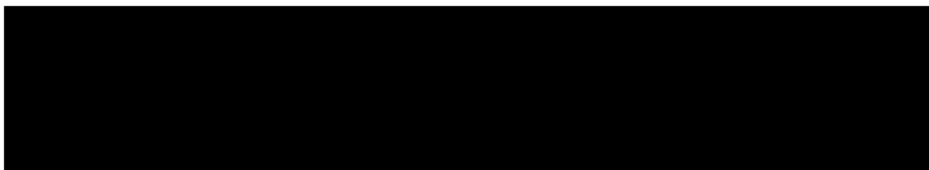


PAR COURRIEL

Québec, le 21 janvier 2025



Numéro de dossier : 2501001-351

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 6 janvier 2025 visant à obtenir copie des documents permettant de connaître :

1. Pour chacune des 5 dernières années, le nombre d'absences-maladie de plus d'une semaine, et ce, si possible décliné en fonction des corps d'emploi ;
2. Pour chacune des 5 dernières années, le nombre total de départs ainsi que le nombre de départs volontaires, et ce, décliné en fonction des motifs (retraite, mutation ou démission), si possible également décliné en fonction des corps d'emploi ;
3. La cible d'heures rémunérées pour la dernière année financière, ainsi que pour l'année financière en cours, telle que fixée par le Conseil du Trésor (le cas échéant) ;
4. Les documents transmis au dirigeant principal de l'information en vertu de l'arrêté ministériel 2024-01 du MCN.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande.

Pour le premier point de votre demande, veuillez noter que le Ministère ne détient pas cette information. Nous vous invitons à vous adresser au Secrétariat du Conseil du trésor dont vous retrouverez les coordonnées en annexe.

...2

Pour le second point de votre demande, vous retrouverez les données demandées dans les différents tableaux ci-dessous :

Nombre de départs volontaires pour l'année 2020

Type de départ	Cadres	Professionnels	Personnel de bureau	Techniciens et assimilés	Total
Démission	0	1	0	0	1
Mutation	4	9	3	0	16
Retraite	0	5	1	6	12
					29

Nombre de départs volontaires pour l'année 2021

Type de départ	Cadres	Professionnels	Personnel de bureau	Techniciens et assimilés	Total
Démission	0	9	4	0	13
Mutation	4	24	0	5	33
Retraite	1	11	2	5	19
					65

Nombre de départs volontaires pour l'année 2022

Type de départ	Cadres	Professionnels	Personnel de bureau	Techniciens et assimilés	Total
Démission	0	10	2	0	12
Mutation	1	15	4	9	29
Retraite	1	6	2	3	12
					53

Nombre de départs volontaires pour l'année 2023

Type de départ	Cadres	Professionnels	Personnel de bureau	Techniciens et assimilés	Total
Démission	0	7	3	2	12
Mutation	1	14	0	5	20
Retraite	1	3	1	1	6
					38

Nombre de départs volontaires pour l'année 2024

Type de départ	Cadres	Professionnels	Personnel de bureau	Techniciens et assimilés	Total
Démission	0	8	1	1	10
Mutation	1	28	2	0	31
Retraite	2	2	2	3	9
					50

Pour le troisième point de votre demande, il vous est possible de trouver des informations pertinentes concernant les cibles d'heures rémunérées à la section 4.1 du Rapport annuel de gestion du Ministère. Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant :

- [Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de la Culture et des Communications](#)

Toutefois, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès, certains documents relatifs à ce point ne vous sont pas communiqués parce qu'ils contiennent des renseignements qui sont visés par certaines restrictions prévues à la Loi sur l'accès. Nous nous appuyons pour ce faire sur les articles suivants :

- Les paragraphes 3 et 5 de l'article 33 qui précise que ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date :
3. Les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;
 5. Les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public visé à l'article 36;

Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.

- L'article 48 qui précise que lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme.

À cet effet, nous vous invitons à formuler une demande auprès du responsable d'accès du Secrétariat du Conseil du trésor dont vous retrouvez les coordonnées en annexe.

Pour le dernier point de votre demande, veuillez prendre note que le Ministère ne détient aucun actif informationnel concernant l'intelligence artificielle, aucun projet en cours ou initiative en la matière.

Toutefois, conformément à l'article 14 de Loi sur l'accès, certains documents relatifs à ce point ne vous sont pas communiqués parce qu'ils contiennent des renseignements qui sont visés par une restriction prévue à la Loi sur l'accès. Nous nous appuyons pour ce faire sur l'article suivant :

- L'article 48 qui précise que lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme.

À cet effet, nous vous invitons à formuler une demande auprès du responsable d'accès des différents organismes dont vous retrouvez les coordonnées en annexe.

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

L'équipe de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

p. j.

ANNEXE

Musée d'art contemporain de Montréal

Jennifer Dorner
Directrice générale adjointe
185, rue Sainte-Catherine O. Montréal (QC) H2X 3X5
Tél. : 514 847-6202
jennifer.dorner@macm.org

Musée national des beaux-arts du Québec

Me Marc Lajoie
Secrétaire général et conseiller juridique
1, av. Wolfe-Montcalm, Québec (QC) G1R 5H3
Tél. : 418 644-6460 #4434
marc.lajoie@mnbaq.org

Secrétariat du Conseil du trésor

Maxime Perreault
Directeur du Bureau du secrétaire
875, Grande Allée E., 4e, Secteur 100
Québec (QC) G1R 5R8
Tél. : 418 655-9390
accs-prp@sct.gouv.qc.ca

Société de la Place des arts de Montréal

Nicolas Potvin
Secrétaire général
260, boul. de Maisonneuve O. Montréal (QC) H2X 1Y9
Tél. : 514 285-4221
Télec. : 514 285-4252
npotvin@placedesarts.com

Société du Grand Théâtre de Québec

Gaétan Morency
Président-directeur général
269, boul. René-Lévesque E. Québec (QC) G1R 2B3
Tél. : 418 643-8111
Télec. : 418 646-7670
gmorency@grandtheatre.qc.ca

Télé-Québec

Me Dominic Gourgues
Vice-président affaires juridiques et corporatives et secrétaire général
905, av. de Lorimier, Montréal (QC) H2K 3V9
Tél. : 514 521-2424 #2258
Télec. : 514 873-7464
prp.accesinfo@telequebec.tv